

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MAI 2022
N°34/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DEUX MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BARET E. à CATTANI JL., MEDAVIT R. à MILET F., SANCHEZ D. à PROCACCI T., SELVE M. à ARRAR P.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
POUR REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DU PARVIS**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil municipal le projet de réaménagement de la mairie et ses abords, susceptible de bénéficier de subventions.

Le projet consiste en des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie et de l'ancienne cour de la cantine dans la perspective de :

- Rendre accessibles l'ensemble des services accueillant du public : la porte d'entrée actuelle et la banque d'accueil ne sont pas aux normes PMR, aménagement d'un sanitaire PMR, circulations internes élargies pour permettre le passage des fauteuils
- Se mettre en conformité avec le code du travail : suppression des bureaux traversant et éclairés par du « second jour »
- Rénovation thermique du bâtiment : isolation des façades par l'extérieur, fermeture et isolation thermique de la véranda d'entrée au R+1, étude de l'installation de panneaux photovoltaïques

Le projet a été inscrit au plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 le 17 janvier 2022.

Le coût des travaux pouvant bénéficier d'une subvention a été estimé à 650 094.60 € HT, soit 780 113.52 € TTC.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

Dépense	650 094.60 € HT
Recettes	
- DSIL (préfecture)	162 524.00 € HT
- Département	146 271.00 € HT
- Autofinancement	341 299.60 € H.T. soit 409 559.52 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter les subventions des partenaires énoncés pour leur participation d'un pourcentage total de 47.50 % du montant HT de l'opération.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH, JM. GRENIER, N. MOLLARD et M. RIOU N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE)

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux partenaires énoncés et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 03 mai 2022.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

